

Section III : Formation professionnelle et emploi

L'intégration économique, traduite par l'accès à l'emploi, suppose d'abord le développement et la valorisation du capital humain qu'un migrant ou un réfugié n'est pas toujours en mesure de réaliser facilement et par lui-même. De ce fait, le soutien à la formation professionnelle, la mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et des compétences ainsi que les mesures de rapprochement entre les migrants et le marché de l'emploi sont essentiels à la réussite du parcours d'intégration s'avérant un processus progressif et multidimensionnel.

Programme 6 : Formation professionnelle et emploi

Le programme « Formation Professionnelle » de la SNIA vise l'ouverture de l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux programmes de formation professionnelle, de qualification et d'aide au développement de projets professionnels. Les objectifs escomptés de ce programme sont les suivants :

- Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP10).
- Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP 11).

1. Activités menées en 2020

1.1. Assurer l'accès des immigrés et des réfugiés à la formation professionnelle (Action 6.1)

L'accès aux formations au même titre que les marocains a représenté un point de départ culminant affirmant le principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers. Grâce à la signature de plusieurs conventions cadre de partenariat en 2014, entre le MDCMRE et l'OFPPPT, d'une part, et le Ministère de la Solidarité, du Développement Social de l'Égalité

et de la Famille (MSDSEF), d'autre part, les migrants peuvent bénéficier des formations dispensées par l'OFPPPT et l'EN au même titre que les marocains. A ceci, s'ajoutent les conventions régionales signées entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale (MTATAE), en décembre 2016 qui ont réservé un quota de 5% pour les migrants et réfugiés, désireux d'accéder aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat.

Au titre de l'année 2019-2020, on a enregistré l'inscription de 26 migrants et réfugiés au niveau de l'OFPPPT et 355 aux centres de formation de l'Entraide Nationale (283 en formation qualifiante et 72 en formation par apprentissage).

Au titre de l'année 2020-2021, 24 migrants ont été inscrits au niveau des centres de formation de l'OFPPPT et 15 lauréats ont pu décrocher leurs diplômes. Aussi, 109 migrants et réfugiés ont été inscrits durant la même période au niveau des centres de formation relevant de l'EN dont 51 en formation qualifiante et 58 en formation par apprentissage.

Dans le même esprit et afin de contribuer à l'amélioration des prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, plus de 300 migrants ont été identifiés et sensibilisés par l'AMAPPE, dans le cadre du projet AMUDDU¹. Ce qui a permis d'accompagner 78 migrants au titre de l'année 2019-2020 et 185 migrants aux centres de formation professionnelle de l'EN : 85 à Rabat et 100 à Casablanca, au titre de l'année 2020-2021. Ces résultats reposent, en grande partie, sur l'implication des associations des migrants et les leaders communautaires pour la mobilisation des migrants.

1- Le projet « AMUDDU » a été initié par l'Agence de Coopération Belge « ENABEL » en partenariat avec le MDCMRE, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, ayant pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

Bilan programmatique d'étape

Ainsi, pour soutenir financièrement les migrants qui suivent une formation professionnelle et éviter toute déperdition, des bourses de formation ont été octroyées aux migrants vulnérables, dans le cadre du projet AMUDDU. A ce titre, 85 bourses de formation ont été délivrées, à travers l'AMAPPE, aux migrants jugés éligibles.

Par ailleurs, l'UNHCR, à travers son partenariat avec l'association AMAPPE, a également pu inscrire 143 réfugiés au titre de l'année 2020-2021 dans les différents centres de formation professionnelle relevant principalement de l'EN. 111 réfugiés ont été inscrits dans des formations professionnelles pour l'année scolaire 2019-2020. Cependant ces derniers n'ont pas pu continuer à cause de la situation pandémique. Néanmoins, 25 réfugiés parmi les 111 ont été réinscrits au titre de l'année 2020-2021.

Afin d'appuyer les départements formateurs pour répondre aux spécificités de la population migrante, le projet AMUDDU a entrepris en 2020, les principales activités suivantes :

- ▶ Elaboration d'un plan de communication de proximité de l'EN sur l'offre de services disponibles, adapté à la population migrante : édition des catalogues et brochures sur les offres de formation de l'EN, organisation des journées portes ouvertes, notamment à l'occasion de la 6ème édition de la semaine des migrants au Maroc du 14 au 20 décembre 2020, des journées d'information et de sensibilisation, des réunions et caravanes, ...
- ▶ Réalisation, en cours, d'un cadre référentiel pour intégrer la dimension migratoire dans le futur système d'information de l'EN.
- ▶ Mise en place d'un plan de formation au profit du personnel de l'EN : il s'agit particulièrement d'améliorer le référentiel de connaissances et compétences nécessaires aux responsables, cadres et professionnels de l'EN pour mieux analyser, appréhender et traiter les questions liées à la migration dans leurs pratiques.

- ▶ Finalisation en cours des dépliants sur les offres de services des départements formateurs (OFPPPT, Artisanat, EN) en 3 langues (arabe, français et anglais).

Dans la perspective d'établir un plan d'action permettant de cibler d'autres acteurs de formation professionnelle en vue de diversifier les offres au profit des migrants, le Département de la Formation professionnelle a procédé au lancement d'une opération de recensement des stagiaires migrants et des lauréats auprès de tous les opérateurs de la formation professionnelle relevant des départements ministériels concernés, au titre de l'année 2019-2020.

1.2. Intégration de femmes migrantes et réfugiées dans les activités génératrices de revenus (AGR) (Action 6.2)

L'évolution du cadre juridique en matière d'accès des étrangers à l'emploi a permis d'offrir des perspectives pour les migrants et réfugiés, notamment en matière d'auto-emploi : statut d'auto-entrepreneur, refonte et mise en application de la loi n°112-12 sur les coopératives.

Par ailleurs, la promotion de l'accès des femmes migrantes à des mesures d'accompagnement vers l'auto-emploi et la création d'AGR constitue une alternative intéressante pour assurer leur autonomisation financière.

A cet effet, au cours de l'année 2020, l'UNHCR par le biais de l'association AMAPPE a continué la mise en œuvre du programme d'accompagnement des réfugiés vers la création d'activités génératrices de revenu et qui donne comme chaque année, la priorité à l'approche genre. En 2020, 3 femmes sur 24 réfugiés ont bénéficié d'une AGR, 7 sessions de sensibilisation à la création d'AGR, 7 formations de préfinancement, 7 formations en gestion et 6 formations thématiques en liaison avec la création d'AGR (éducation financière, renforcement des capacités numériques, etc.) ont été organisées.

Bilan programmatique d'étape

1.3. Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3)

La mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et de renforcement des compétences est crucial pour promouvoir les opportunités d'employabilité des migrants et réfugiés.

A cet égard, 545 entretiens de bilan de compétences ont été réalisés au profit des réfugiés dans le cadre du partenariat UNHCR/AMAPPE, durant l'année 2020, permettant une meilleure orientation vers les filières qui répondent à leurs profils et aspirations ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour accéder au marché de l'emploi.

1.4. Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés porteurs de projets (Action 6.4)

L'accès des migrants et réfugiés au statut d'auto-entrepreneur et au groupement sous forme de coopérative, suite à la refonte de la loi n°112-12 sur les coopératives, ont permis d'ouvrir d'autres perspectives pour faciliter l'autonomisation financière des migrants. L'orientation et l'accompagnement des migrants s'avèrent des étapes cruciales pour garantir la réussite de leurs initiatives entrepreneuriales.

Dans le cadre du projet « Work 4 Integration », mené par l'association Soletterre et financé par l'Union Européenne, environ 800 migrants régularisés ont été informés et sensibilisés sur l'auto-entrepreneuriat.

Dans le même sillage, l'UNHCR, à travers son partenariat avec l'association AMAPPE, a contribué au renforcement des capacités de 115 porteurs de projets afin de surmonter les retombées de la crise sanitaire causée par la COVID-19.

2. Mesures prises pendant le confinement

Compte tenu des circonstances spécifiques liées à la pandémie de la COVID-19, plusieurs mesures d'adaptation ont été prises par les

partenaires pour assurer la continuité des formations et l'accompagnement vers l'insertion dans le marché de l'emploi, à savoir :

- ▶ L'OFPPT a assuré des formations en ligne durant la période du confinement au profit des migrants inscrits. Elle a décidé de maintenir l'accès aux internats pour les stagiaires étrangers en formation ne pouvant pas rejoindre leurs pays pour les vacances scolaires. Dans le même contexte, des tests de dépistage de la COVID-19 ont été effectués au profit des stagiaires étrangers internes au niveau des établissements de la Formation Professionnelle dans les villes de Meknès et Séfrou.
- ▶ L'OFPPT a adopté, au titre de la rentrée scolaire 2020-2021, le mode hybride. Ainsi, les formations sont dispensées essentiellement à distance pour le volet théorique avec l'organisation de travaux pratiques en présentiel et des examens/évaluations en groupes réduits. Une plateforme « OFPPT ACADEMY » a été mise en place pour permettre aux stagiaires d'accéder à une multitude de ressources didactiques parfaitement adaptées à l'architecture des programmes de formation dispensés. L'OFPPT a également offert à ses stagiaires l'accès à une plateforme e-learning, dédiée à l'apprentissage des langues étrangères (français, anglais et espagnol) ainsi qu'à une bibliothèque numérique, donnant accès à plus de 40000 ouvrages de référence, couvrant différents domaines.
- ▶ Au niveau du Département de l'Artisanat, les apprentis ont pu suivre leur cursus de formation en ligne durant la période du confinement. A ceci, s'ajoute le lancement pour la rentrée 2020-2021, d'une opération d'inscription à distance au sein des établissements de Formation Professionnelle, dans les métiers des arts traditionnels relevant de ce Département. Deux portails d'apprentissage sont en cours d'élaboration.
- ▶ Au-delà des efforts de sensibilisation et d'information sur la pandémie de la COVID-19, menés au profit des migrants apprentis

Bilan programmatique d'étape

de l'EN, cette dernière de concert avec l'AMAPPE, partenaire du projet AMUDDU a distribué 1.000 bons d'achat d'une valeur unitaire de 300 DH. Dans le même sens, l'UNHCR a redirigé les fonds dédiés à l'accompagnement pour le suivi des formations vers l'assistance humanitaire et sociale.

3. Défis et contraintes

La réponse rapide des départements formateurs face à la cessation de cours en présentiel lors de la période de confinement est fort louable. Toutefois certains défis et contraintes en matière de formation professionnelle des migrants et réfugiés sont énumérés ci-dessous :

- ▶ Difficultés d'assiduité d'un bon nombre des bénéficiaires de la formation professionnelle, dues principalement à leur forte mobilité et à la recherche de moyens de subsistance.
- ▶ Le manque d'information des migrants et réfugiés sur les prestations offertes par les départements formateurs.
- ▶ L'absence de documents prouvant la détention de diplômes et certificats, rend laborieux le processus d'accès à certaines formations qualifiantes et diplômantes.

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Elaboration des supports de communication pour la sensibilisation sur les offres de formation dispensées par l'OFPPT, l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au profit des migrants, dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Organisation de sessions de sensibilisation et d'information sur les offres de formations dispensées, notamment par l'OFPPT et les centres de formation de l'Artisanat, et ce de concert avec l'AMAPPE dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Mettre en œuvre le plan de communication de proximité par l'Entraide Nationale afin de renforcer les dispositifs d'accueil,

d'orientation et de référencement des migrants et réfugiés vers les structures de la formation professionnelle.

5. Recommandations

- ▶ Renforcer les outils mis en place par les opérateurs de la formation professionnelle en vue de faciliter l'accès aux formations à distance et d'offrir la flexibilité nécessaire en temps de crise.
- ▶ Etudier les possibilités de mise en place de processus de validation des acquis pour les migrants et réfugiés qui ont déjà des qualifications.
- ▶ Renforcer la communication et la sensibilisation au profit des migrants et des réfugiés sur les offres de formation professionnelle disponibles.
- ▶ Renforcer les capacités de la société civile en matière d'accompagnement et de suivi des migrants et des réfugiés vers les services offerts par les Départements formateurs en veillant à l'harmonisation des outils de prospection et d'orientation des migrants vers les Départements formateurs.
- ▶ Etudier la possibilité de proposer des formations plus adaptées aux migrants en termes de charge horaire et de filières afin d'améliorer leur employabilité.
- ▶ Etoffer le réseau de partenariats avec les départements formateurs afin de diversifier l'offre de formation au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Améliorer les dispositifs d'accueil et d'orientation au profit de la population migrante et réfugiée au sein des départements compétents.

Programme 7 : Emploi

L'autonomie financière est l'objectif ultime de tout processus d'intégration, permettant aux migrants et réfugiés de vivre, avec leurs familles, de façon digne en étant des acteurs de développement dans leur pays d'accueil.